

BULLETIN D'INFORMATION N° 9

Séance du Conseil Municipal du 23 mars 2009.

1) Comptes de Gestion :

Le Conseil Municipal donne quitus au Receveur pour les Comptes de Gestion de la commune et de l'assainissement.

2) Budget 2009 de la commune :

Au chapitre fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 1.236.715 € ; au chapitre investissement, l'équilibre s'établit à 1.026.800 €.

Concernant le taux des taxes locales, M. le Maire propose une augmentation de 2,50 % ; la Taxe Habitation passe de 6,69 à 6,86 , le Foncier bâti passe de 5,84 à 5,99 et le Foncier Non Bâti passe de 23,13 à 23,71. Le produit généré représente 230.755 €. Le budget et les taxes sont adoptés à la majorité de 12 voix contre 6.

Subventions aux associations : après lecture du détail, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 15.670 €.

Parmi les investissements programmés en 2009, on peut noter : l'achat d'un tracteur supplémentaire avec girobroyeur, la modification du PLU, la mise en place de nouvelles bornes à incendie, les travaux de voirie, l'aménagement d'une aire de jeux, l'aménagement du CD 126 entre l'église et la mairie avec création de places de parking, l'étude préalable à la création d'une Auberge de Pays.

3) Assainissement :

Le compte d'affermage 2008 est approuvé à l'unanimité ; il en ressort une baisse sensible de la consommation : 38.121 m³ pour 444 abonnés, soit une consommation moyenne annuelle de 85,86 m³ (elle était supérieure à 100 l'année précédente).

Compte tenu de l'importance des travaux prévus, il est décidé à l'unanimité d'augmenter le prix du m³ d'eau de 0,95 € à 0,97 € HT ; de même pour la part fixe qui passe de 15 € à 15,38 € HT.

Le budget 2009 du service assainissement s'équilibre à 98.315 € pour le fonctionnement et à 376.298 € pour l'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

4) Consultations et demandes de subventions :

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer des consultations pour choisir le maître d'œuvre en vue des travaux sur le CD 126, de même que ceux afférents au traitement des boues de la station d'épuration. Il est de la même façon autorisé à procéder aux demandes de subventions.

5) Entretien espaces verts HLM :

L'entretien des espaces verts aux abords des HLM étant assuré par les employés municipaux, il est convenu, pour 2009, d'en fixer le coût à 210 € qui seront facturés à la société gestionnaire.

6) Eclairage public ZAC de la Bastide :

L'éclairage public de la ZAC de la Bastide étant à la charge de la commune, il est décidé de confier l'exécution des travaux au SDEPA (Syndicat Des Energies des Pyrénées Atlantiques). Le

coût total s'élève à 43.443,50 € TTC. La part communale, de 23.599,24 € sera financée sur emprunt par le syndicat. Il s'agit ici de la première tranche qui concerne la voie principale.

Quelques infos...

- Vide grenier :

Asson Sports organise son traditionnel vide grenier le lundi de Pâques à la salle Jean Labarrère. Les exposants peuvent réserver un emplacement, moyennant 5€, en téléphonant au 05.59.71.04.09. Les visiteurs et chineurs seront accueillis de 8 h 00 à 18 h 00. Possibilité de restauration sur place.

- Pascouettes :

Les conscrits organisent la « refête » ou fête de « Pascouettes » le vendredi 17 et samedi 18 avril. Bals à 21 h 00 avec la sono « Alligator ».

- Thé dansant :

Asson Animation, dans le cadre de ses activités, propose un « thé dansant » le dimanche 19 avril de 15 h 00 à 19 h 00 à la salle de l'Isarce. Le prix d'entrée, de 8 € donne droit à une boisson et une pâtisserie.

- Stage informatique :

Dans le précédent numéro, nous faisons part de la venue de la Cyber base à Asson à partir du mois de septembre. Certains d'entre vous se sont déjà inscrits, d'autres peuvent encore le faire. Aujourd'hui, nous vous proposons en supplément un stage informatique initié par l'Agence Départementale du Numérique (Conseil Général) et animé par les services de la Cyber base mobile. Ce stage a pour but de sensibiliser le grand public aux Techniques d'Information et de Communication (TIC). Il se déroulera du 27 au 30 avril dans les locaux de la mairie. Deux groupes de 10 à 12 personnes seront répartis par demi-journées. Quatre modules sont proposés : le premier s'adresse aux personnes qui n'ont jamais utilisé un ordinateur ; le second s'adresse à ceux qui savent utiliser la souris et le clavier ; le troisième est destiné aux personnes qui savent utiliser un logiciel ; le dernier étant consacré à la bureautique.

Ce stage, gratuit, étant compatible avec un abonnement à la Cyber base, les personnes intéressées par l'un et/ou l'autre sont priées de se renseigner et s'inscrire à la mairie.

- Livret citoyen :

A tous les jeunes Assonnais qui ont 18 ans cette année, Monsieur le Maire propose de remettre la carte d'électeur et le livret citoyen, au cours d'une cérémonie officielle le 8 mai prochain. Chacun sera informé individuellement de l'heure et du déroulement de la cérémonie.

- Composteurs individuels :

Concernant leur utilisation, le volume utile, etc... une information sera donnée ultérieurement par la Communauté de Communes de la Vath Viella. Les pré-inscriptions peuvent être déposées à la mairie.

- Chiens dangereux :

L'actualité récente est là pour rappeler aux propriétaires de chiens dangereux, qu'une réglementation existe et qu'il leur est notamment interdit de les laisser divaguer sur la voie publique.

Retour sur images :

- La soirée béarnaise organisée par les Parents d'Elèves de l'école du Pont Latapie, a connu un franc succès : près de 400 entrées payantes pour applaudir des groupes locaux qui ne s'étaient pas produits depuis longtemps à Asson.
- L'opération « nettoyage de printemps » a mobilisé moins de monde, mais c'étaient des volontaires motivés qui ont récupéré une quantité impressionnante de déchets à proximité de sites qui sont sensés rester propres. En matière de déchets sauvages et dépôts de poubelles organisés, des personnes ont encore des efforts à faire.

Dans le prochain numéro, il sera question des actes de vandalisme constatés sur la commune.